

### **Allocution prononcée par M. Edgard Pisani Ministre de l'Agriculture**

Mesdames, Messieurs, l'avocat naturel que je suis du monde agricole – ma seconde fonction étant parfois d'être l'avocat des problèmes généraux auprès du monde agricole - l'avocat que je suis du monde agricole se réjouit qu'une association comme le Grand Orient de France ait décidé de consacrer trois journées d'études aux problèmes qui constituent son pain quotidien, parce que la participation de tous à la solution de ces problèmes est indispensable et parce qu'une des raisons pour lesquelles le problème agricole ne trouvait pas aisément sa solution est due à l'ignorance dans laquelle il est tenu.

Notre pays a progressivement négligé les phénomènes biologiques et est devenu un pays de mathématiciens et de mécaniciens.

Faites la liste, parmi les personnalités dirigeantes de ce pays, de celles qui ont reçu une formation biologique et vous serez effrayés de ce que le droit et la mathématique ont écarté du pouvoir et des responsabilités ceux qui ont une formation biologique.

Si bien que lorsque, avec nos raisonnements nécessairement imparfaits, car la biologie a ses lois infiniment plus subtiles que celles de la mathématique, nous venons exposer notre dossier avec ses imprévisions, avec ses incertitudes, le raisonnement parfait de ceux qui font de la mathématique ou du droit nous est toujours opposé, comme si, après tout, les responsables de l'agriculture étaient de piètres enfants, incapables d'imposer à leur domaine la rigueur de raisonnement que l'on applique aux autres.

Je crois qu'il y a là un problème essentiel et je me réjouis dès lors qu'une assemblée comme la vôtre soit invitée à analyser ce problème. A la vérité, si, de vos débats, pouvaient sortir quelque résolution ou quelque idée nouvelle, quelque analyse éclairante, soyez sans crainte, monsieur le Grand Maître, nous nous précipiterions avec voracité sur cette idée ou cette suggestion parce que, en fait, nous sommes tous en quête de solutions.

Je voudrais, devant vous, non point brosser le tableau général des problèmes qui se posent, mais tenter, dans tel ou tel domaine essentiel, de dégager la philosophie des orientations générales que nous avons prises.

Je diviserai mon propos en trois parties, fidèle en cela à l'idée qui a présidé à l'organisation du ministère de l'Agriculture : la production d'abord, l'espace ensuite, l'homme enfin.

Pourquoi le problème agricole se pose-t-il à la France avec une acuité désormais plus grande que celle que nous connaissions il y a seulement dix ans ? C'est parce que, en quelques années, la France est devenue un pays excédentaire et que, désormais, se pose à elle le problème des débouchés. De surcroît, la France est un pays qui sort d'une longue crise démographique et dont la présence à travers le monde, dans les circuits commerciaux, est faible, si bien qu'il nous faut tout inventer et tout construire pour parvenir à exporter nos excédents vers des marchés qui sont difficiles.

Marchés difficiles, en effet, que ceux des produits agricoles, marchés artificiels au surplus parce que, aucun pays - je dis aucun pays - ne participe au commerce international dans des conditions saines.

En fait, les excédents mondiaux sont vendus à des cours scandaleusement bas, artificiellement bas, et la différence entre le prix normal et le prix mondial des denrées est le résultat soit d'une subvention de l'État, soit de la misère des hommes. Les excédents mondiaux sont fournis, soit par les pays industrialisés comme le nôtre ou comme l'Amérique qui subventionne des denrées de l'État l'écoulement à des prix anormalement bas de denrées excédentaires, soit des excédents de pays sous-développés, qui, en fait, n'ayant pas d'industries pour payer un prix différentiel, exportent des denrées qui sont fournies par un prolétariat misérable. De ce fait, soit par la charge budgétaire, soit par le désordre en puissance que crée cette situation des masses rurales, les produits agricoles sont actuellement un élément de déséquilibre.

Pour résoudre ce problème, le Gouvernement français a lancé, il y a quelques mois, l'idée d'une organisation mondiale des marchés agricoles, car il lui est apparu qu'il y avait matière à réflexion dans le fait que des excédents sont l'objet de cette concurrence absurde et qu'au même moment des centaines de millions d'hommes connaissent la faim. D'ailleurs, en définitive, le système actuel aboutit à ce que des pays industriels comme le nôtre subventionnent des concurrents industriels comme l'Angleterre ou des adversaires politiques comme la Russie ou la Chine.

C'est pour faire face à cette situation que le Gouvernement a proposé que soit enfin abordé le problème de l'organisation mondiale des marchés agricoles, cette organisation ayant pour but d'arriver à un prix raisonnable, l'économie ainsi réalisée étant mobilisée à l'avantage des pays qui ont faim. De surcroît, la régularisation des marchés agricoles aurait un second avantage : elle permettrait de régulariser les marchés

des produits tropicaux et l'on sait que l'irrégularité des cours des denrées tropicales coûte plus cher au pays producteur que ne lui rapporte l'aide aux pays sous-développés.

En définitive, ce n'est pas seulement à une exigence interne, mais à une vision globale de l'équilibre économique du monde, que correspond l'affirmation du Gouvernement français selon laquelle l'organisation des marchés mondiaux est une nécessité.

Mais, à l'intérieur de ces marchés mondiaux, le marché européen et la construction du marché agricole européen se poursuivent. Celle-ci a connu une date essentielle le 14 janvier de l'année dernière et une seconde date essentielle au début de cette année.

Que peut-on dire de l'œuvre réalisée et de ce qui reste à faire ? En ce qui concerne l'œuvre réalisée, on peut dire qu'elle s'est avérée, au cours des mois d'application des règlements, positive. En fait, ces apprentis sorciers que nous étions et qui élaborions des règlements difficiles ont fait des règlements relativement viables sans grands défauts, mais avec une infinité de petits défauts, que l'expérience nous permettra de corriger. Cependant, les règlements élaborés au début de janvier 1962 ne représentent qu'un peu moins de la moitié du marché agricole et nous avons à construire les règlements relatifs à l'autre moitié, singulièrement à la viande et aux produits laitiers. Nous nous heurtons là à de réelles difficultés techniques, au moins en ce qui concerne les produits laitiers. Mais, à la vérité, le problème est posé de savoir si la volonté politique des Six d'achever la construction de l'Europe à Six est susceptible de l'emporter sur ces obstacles techniques. Je suis personnellement convaincu que, au travers de crises, cette volonté existe et que les mois prochains nous permettront d'aboutir.

Je ne voudrais pas éviter l'analyse du problème que pose, ou que posait, l'entrée de l'Angleterre dans le marché commun. Objectivement, et je parle ici en responsable, l'entrée de l'Angleterre dans le marché commun aux conditions auxquelles elle voulait y adhérer n'était pas conforme à l'intérêt de l'agriculture française ni à l'intérêt de l'agriculture européenne. Car l'Angleterre voulait tout à la fois bénéficier du maintien de ses références aux marchés mondiaux et bénéficier des avantages que lui aurait donnés l'organisation du marché européen. Je crois, dans ces conditions, que, du strict point de vue qui est le mien, et dans le cadre des responsabilités qui sont les miennes, la négociation avec l'Angleterre, celle-ci ne manifestant aucune volonté de changer ses critères, a abouti à un échec qui était conforme à l'intérêt de notre agriculture, car, en échange de quelques avantages commerciaux immédiats, nous risquions de voir éclater un système que nous avions péniblement construit.

Mais, à l'intérieur de cet ensemble économique, mondial, européen, encore faut-il savoir quelle est la place que veut prendre l'agriculture française et comment elle la prendra. Je montrais tout à l'heure la difficulté devant laquelle nous nous trouvons du fait que, excédentaires depuis peu, nous n'avons pas une organisation exportatrice satisfaisante. L'effort que nous tentons, par l'intermédiaire de sociétés spécialisées au sein desquelles les professionnels ont une large part, est un effort de connaissances, puis de conquête des marchés agricoles. Mais, à la vérité, je crains que le plus difficile ne réside dans la mobilisation de la ressource ; car le fait qu'il y ait un excédent ne prouve pas, du moins en matière agricole, qu'il soit facile, qu'il soit même possible, parfois, de le mobiliser dans des conditions satisfaisantes. L'organisation économique du monde agricole est encore insuffisante. Il faut la développer. Il faut la pousser davantage.

Je voudrais, à cet égard, vous rendre attentifs à un phénomène nouveau qui change complètement les données du problème agricole et le pose en des termes révolutionnaires. Jadis, il y avait un lien rigoureux, un lien absolu, entre la production de denrées agricoles et la possession d'un espace rural fertile. Désormais est née une agriculture sans sol. Nous ne pouvons plus accepter d'être les victimes de changements d'orientation de la production n'obéissant qu'à des données instantanées ou à des modes. Il faut progressivement, par la vulgarisation et par l'organisation, faire en sorte que nous puissions, autant que faire se peut, orienter les producteurs vers des denrées de plus en plus nécessaires.

Car il y a des denrées qui se vendent très bien et dont nous manquons à côté de denrées excédentaires.

Mais est-il possible d'orienter la production dans le domaine agricole comme dans le domaine industriel et, en particulier, est-ce que la loi des prix joue dans le domaine agricole comme dans le domaine industriel ? A la vérité, non. Il est un certain nombre de denrées dont la production augmente à mesure que les prix se détériorent.

De la même façon qu'un ouvrier fait des heures supplémentaires à la mesure même de la modicité de son salaire horaire, le producteur de lait augmente sa production à mesure que le prix du lait baisse.

Ainsi, jouer sur le prix du lait pour décourager la production laitière est peut-être conforme à la loi économique enseignée à l'Université, mais contraire à la constatation que nous faisons tous les jours dans le monde agricole. Si nous ne pouvons pas orienter la production par les prix, ou si nous ne le pouvons qu'imparfaitement pour les raisons que j'ai indiquées, comment pouvons-nous alors orienter la production agricole ?

Nous le pouvons par la vulgarisation et la persuasion, c'est vrai. Nous le pouvons aussi par l'investissement et nous le pourrions demain par le contrat. Sur ces deux points et très rapidement afin de ne pas prolonger abusivement mon propos, je voudrais dire quelques mots. La vulgarisation, d'autres en parleraient mieux que je ne puis le faire. L'investissement constitue un élément d'orientation. En effet, l'investissement d'aval - c'est-à-dire l'investissement de transformation, l'investissement de débouchés, l'investissement de stockage - est capable de provoquer des orientations. Il est, dans certains cas, le seul moyen dont nous disposons. Mais il est aussi un autre outil : le contrat, puisqu'un projet de loi va être déposé tendant à organiser les rapports entre les producteurs et les transformateurs ou négociants sur la base d'un système de conventions collectives liant la communauté des producteurs à l'unité transformatrice et à l'unité de négoce. Chaque pays - Israël en est la preuve, la Hollande et l'Angleterre aussi à leur manière - peut produire des denrées animales sans avoir d'espace à cultiver. De ce fait, l'affirmation étant portée que tout le monde peut produire des denrées agricoles et que, après tout, celui qui a un sol plus fertile ou un climat plus favorable n'a plus l'avantage qu'il avait jadis dans le domaine de la production agricole, les mécanismes d'organisation prennent une valeur et une importance qu'ils n'avaient pas autrefois. Lorsque, jadis, il fallait posséder un sol fertile et un climat satisfaisant, ceux qui étaient ainsi dotés par la nature avaient une chance que nul ne pouvait contester. Mais aujourd'hui, ceux-là même qui ont un mauvais sol, un mauvais climat, peuvent les concurrencer et ceux qui étaient bien dotés par la nature sont obligés de se reconverter totalement.

Le mot d'organisation devient le mot-clé de tous les efforts qui doivent permettre l'amélioration de la qualité et la possibilité de mobiliser la ressource. C'est loin d'être une boutade que d'affirmer que la mobilisation d'une ressource excédentaire est difficile. Pourtant, sachez que, lorsque nous avons la perspective d'une exportation dans tel ou tel domaine, il nous arrive souvent de ne pas pouvoir satisfaire la demande et encore moins de pouvoir prendre des engagements à terme. Nous avons toute une éducation du monde agricole à faire pour permettre cette mobilisation de la ressource et cet engagement à terme en dehors desquels il n'y a pas d'échanges commerciaux satisfaisants.

Désormais, on ne vend plus les denrées agricoles comme on les vendait jadis sur le marché où l'on arrivait avec ses ressources. Désormais, on vend par intermédiaire de chaînes commerciales puissamment organisées avec une armada de camions, avec un système d'organisation fondé sur la recherche opérationnelle, car les chaînes de magasins à succursales multiples comptent en Allemagne deux mille à trois mille succursales. A ce niveau-là, l'improvisation, le coup par coup n'ont plus leur place. Seule, une prévision à très long terme est pensable. Nous éprouvons alors de grandes difficultés à cause des incertitudes de saisons, sans doute, mais aussi à cause des insuffisances de nos moyens de stockage et du manque d'esprit d'organisation du monde agricole dont il faut faire l'éducation. Ce n'est pas un reproche que je lui adresse. Nous avons les plus grandes peines à prendre des engagements à long terme, sinon pour quelque temps très spécifique et ne représentant qu'un pourcentage faible du revenu agricole global.

Il est des grandes découvertes que nous faisons avec quelque nostalgie et quelque regret sans doute. L'exploitation agricole n'est pas une entité économique, mais une entité sociale ; la véritable entité économique, c'est la coopérative. C'est le groupement de producteurs, c'est l'organisation, et ce d'autant plus que nous nous trouvons en économie excédentaire.

Comment voulez-vous qu'un agriculteur, pris isolément, quel que soit le volume de son exploitation, puisse peser sur un marché alors qu'il y a des excédents dans le domaine où il est producteur ?

Pour conclure sur ce point, je voudrais simplement évoquer - ce qui expliquera aussi nos difficultés - les quelques lois d'airain auxquelles sont soumis les produits agricoles. Le monde moderne est ainsi construit, ainsi orienté : il préfère consacrer ses ressources à l'achat de denrées non nécessaires. L'homme moderne préfère consacrer ses moyens à son luxe plutôt qu'à son besoin, Il consacre de moins en moins d'argent au logement et de plus en plus à l'habillement et aux loisirs.

Or le drame de l'agriculture, c'est qu'elle produit des denrées essentielles et elle ne produit que celles-là, c'est-à-dire celles pour lesquelles l'homme moderne accepte de faire peu de sacrifices. Malheureux les pays dans le monde moderne qui ont un secteur primaire, minier ou agricole ! Heureux les pays qui ne sont que des transformateurs de matières premières produites par les autres !

La seconde loi d'airain, c'est que l'on gagne plus d'argent à transformer et à vendre les produits qu'on en gagne à les produire. Hélas ! pour elle, l'agriculture produit des matières premières et achète des produits élaborés.

Voilà, dans le domaine de l'économie agricole, les quelques considérations, les quelques lois générales auxquelles nous sommes soumis ou que nous avons retenues pour tenter de trouver une solution.

Le deuxième problème que je voudrais aborder est celui de l'espace. Je pourrais m'y étendre très longuement et à bon escient, sans doute. Sur les problèmes que pose l'aménagement de l'espace rural dans l'aménagement du territoire, je pourrais dire qu'il n'y a pas d'évolutions satisfaisantes du monde agricole, pour un pays

comme le nôtre, sans un réel aménagement du territoire et que la trop grande distance qui existe en France entre zones rurales et grandes concentrations humaines est l'un des éléments qui expliquent la crise agricole. Tout le Sud-Ouest agricole est victime de l'absence d'une grande concentration industrielle et économique dans cette région.

Je pourrais aussi m'arrêter longuement sur ce quasi-service public auquel est consacrée l'agriculture qui sauvegarde l'humus et l'eau.

La civilisation moderne détruit l'humus. S'il n'existait une agriculture pour lutter contre l'érosion, contre la dégradation, contre la désertification des espaces, bientôt, dans nos magnifiques maisons de béton, nous pourrions mourir faute d'un renouveau biologique de notre espace.

L'agriculture est consacrée à un service public qui pèse lourdement à bien des égards sur son bilan économique et dont il faut tenir compte lorsqu'on fait le calcul général des doits et avoirs.

Mais je voudrais simplement aborder le problème de l'espace dans des dimensions plus modestes, mais essentielles sur le plan psychologique, politique et philosophique. Je voudrais aborder l'évolution que nous avons fait subir au droit de propriété pour faire face aux problèmes qui nous étaient posés. L'ensemble de notre civilisation juridique est fondé sur la définition du droit de propriété qui a servi de base à toute notre construction ou à sa plus grande partie. Nous en sommes encore à cette conception juridique, alors même que le monde a évolué de même que la conception de la propriété. On a crié, et avec quelle vigueur ! contre l'effort que nous faisons sans mesurer que le monde agricole était en retard sur l'évolution du droit de propriété et que ce droit avait suivi dans d'autres domaines.

Pour prouver la véracité de ce que j'avance, je voudrais prendre deux exemples. Que subsiste-t-il du droit de propriété tel que primitivement conçu, tel que fondamentalement conçu dans un immeuble où un commerçant acquiert la propriété commerciale ? Est-ce que, en créant la propriété commerciale, faute d'avoir su concevoir des baux à très longs termes, on n'a pas porté au droit de propriété une atteinte fondamentale ? Atteinte que nous payons cher, car il n'y a pas d'urbanisme possible lorsqu'il y a propriété commerciale abusive.

Mais allons plus loin dans notre analyse et étudions l'évolution des grandes sociétés industrielles, des grandes sociétés de capitaux. Jadis, le dirigeant, ou le patron, ou le président était le représentant du capital. Aujourd'hui, au contraire, il semble que, progressivement, une à une, toutes les sociétés évoluent de telle sorte que c'est un cadre auquel on fait acquérir, à la dernière minute, trois, cinq ou dix actions de garantie et qui devient le président.

Ce phénomène apparemment bénin cache une évolution fondamentale. C'est la distinction entre deux notions : la propriété-valeur qui seule intéresse le porteur de capitaux, et la propriété-outil qui, dans une très large mesure, est dans la dépendance et dans la mouvance de celui qui travaille, sur l'outil. Car, en définitive, l'homme a découvert ou redécouvert, par-delà le droit écrit, cette espèce de droit éminent que tout homme possède sur l'outil auquel il consacre une si large partie de son temps.

Voilà cette seconde évolution du droit de propriété. Elle est fondamentale. Il faudrait savoir en tirer objectivement les conséquences. Dans le domaine agricole, le problème est plus complexe. Je vais tenter de le simplifier.

Nous assistons incontestablement, depuis quelques années, à un double phénomène de concentration et de dépaysannisation de la terre. Concentration, parce que la terre étant relativement chère, seuls ceux qui avaient déjà des moyens pouvaient l'acquérir et donc accroître leurs moyens. Dépaysannisation, parce que, dans certaines régions au moins, il y avait une telle prolifération des acquisitions par des non-agriculteurs que les agriculteurs en avaient ressenti un complexe de frustration.

On ne pourra pas saisir le problème que pose le monde agricole moderne en France si l'on n'a pas compris cet étonnant complexe de frustration que connaît l'agriculteur. Complexe de frustration sur cette terre qui lui échappe, complexe de frustration devant cette production agricole qui peut devenir, dans des poulaillers à 100.000 bêtes, le fait d'industriels; complexe de frustration devant l'évolution d'un monde qui se fait souvent en dehors de lui parce qu'il n'a pas reçu les moyens intellectuels pour suivre cette évolution. Ce complexe de frustration s'est cristallisé tout à coup sur la terre.

C'est de là qu'est née la société d'aménagement foncier et d'établissement rural. C'est de là que sont nés le droit de préemption de cette société et la mise au point de la législation sur les cumuls. A la vérité, nous nous trouvons placés devant un choix difficile : ou bien tenir compte de cette évolution et de cette exigence pour définir de nouveaux mécanismes, ou bien courir le risque de voir à terme la notion même de propriété disparaître ou éclater.

Tout cela, nous l'avons fait en mesurant à la fois l'exigence du monde en mouvement et l'exigence contradictoire d'une civilisation souvent un peu trop fidèle à certains de ses rites. Ce que nous avons déjà fait a-t-il déjà fait ses preuves et pouvons-nous, d'ores et déjà, affirmer que tout est pour le mieux ? Je ne suis pas

en mesure de juger l'effet de cette législation trop nouvelle. Je sais seulement que ceux qui en conduisent l'application le font avec un égal respect de ces deux exigences que j'exprimais tout à l'heure.

Je sais aussi que la mise en place de toute cette législation peut avoir sur le monde agricole une conséquence grave qui est l'évasion des capitaux urbains dont l'agriculture a besoin pour tourner, car l'agriculture perd à chaque génération une part de ses moyens financiers. En effet, quand il y a plusieurs fils dans une ferme, un seul reste et il faut bien que ceux qui s'en vont à la ville soient indemnisés.

Nous assistons à une hémorragie permanente en compensation de laquelle il nous faut apporter des moyens financiers. La législation que nous avons mise sur pied, si elle est mal comprise, ne risque-t-elle pas de décourager les capitaux extérieurs à l'agriculture de venir s'investir dans l'agriculture ? Il y a là un problème, nous en sommes parfaitement conscients. Il nous faudra en suivre l'évolution avec une attention particulière pour éviter cet appauvrissement qui serait catastrophique.

Analysant trop sommairement ces problèmes d'espace, je me suis arrêté à cette notion d'évolution du droit de propriété dans le monde rural parce que je la crois essentielle. Mais je voudrais, avant de conclure sur ce point, tenter encore très schématiquement de dire vers quoi nous essayons de tendre, vers quoi nous tendons avec toute cette législation et tout cet effort.

Nous tendons vers l'équilibre qu'il faut réaliser, cas par cas, entre les trois éléments qui constituent l'exploitation agricole : la surface de la terre, l'outillage et le travail de l'homme.

Il n'y a pas de propriété agricole rentable possible si, cas par cas, nous n'arrivons pas à assurer le plein emploi de l'homme, le plein emploi de l'outil et le plein emploi de la terre. Or, croyez-moi, c'est beaucoup plus difficile qu'on ne l'imagine, car, souvent, le travail de l'homme est surabondant, souvent l'outil est lui aussi surabondant.

Notre tâche est d'équilibrer tous ces éléments qui ne s'équilibrent qu'à des niveaux très différents - dans l'arboriculture fruitière, c'est 5 ou 6 hectares et, dans l'élevage du mouton, c'est 100 hectares - et c'est presque cas par cas qu'il nous faut favoriser la conquête de cet équilibre. Le métier d'agronome est un métier de brodeur, de ciseleur, car les lois économiques ne jouent pas toujours dans le sens de la recherche de cet équilibre et nous savons trop que ceux qui se sont équipés il y a cinq ans pour briser le cercle dans lequel ils étaient enfermés sont ceux qui subissent le plus cruellement les lois économiques. Ce ne sont pas les agriculteurs attardés qui se révoltent, mais ceux qui se sont engagés dans le progrès avec une insuffisante mesure de l'exigence de cet équilibre.

Je voudrais aborder le troisième problème, de tous le plus important : celui de l'homme, car c'est par rapport à ce problème que les deux premiers doivent être résolus. Je pourrais l'aborder sous l'angle de la protection sociale.

En quelques années, vigoureusement conduite, l'évolution a permis au monde agricole d'acquérir la quasi-parité sociale.

Je pourrais l'aborder sous l'angle très actuel de la mise en place du fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles.

Je n'en dirai que la philosophie. Le monde agricole évolue et doit évoluer, mais toute évolution a ses victimes. Or nous ne pouvons pas, pour deux raisons, accepter que l'évolution du monde agricole ait ses victimes. D'abord, parce que c'est contraire à notre conception des choses, à notre conception de la civilisation politique, mais aussi parce que toute victime est un adversaire et que nous n'avons pas le droit de laisser subsister des hommes qui, par crainte, soient les adversaires d'une évolution pourtant nécessaire.

Le fonds d'action sociale est, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, un système qui permet de payer le prix d'une évolution, afin que ce prix ne soit pas payé par les hommes pris individuellement.

Le problème de l'enseignement est lui-même immense. La première question que l'on, pourrait se poser, c'est de savoir pourquoi l'on a fait un effort pour développer l'enseignement agricole alors qu'il existe une Université de France et que, après tout, chacun devrait rejoindre le giron de l'*alma mater*.

Le problème s'est posé, en effet, et, personnellement, j'étais plutôt l'adversaire de la création d'un système d'enseignement spécifique. Je ne tirerai pas argument du fait que, à la date où je suis arrivé rue de Varennes, la loi était déjà votée et que, en conséquence, j'avais l'obligation de l'appliquer.

Je me suis consacré avec vigueur et enthousiasme à la mise en place de ce système d'enseignement pour la raison que, lorsqu'on veut désenclaver un monde, et c'est de cela qu'il s'agissait, on ne l'appelle pas à soi, on va chez lui. Or, dans le domaine de l'enseignement, non pas primaire mais technique, secondaire et professionnel, on n'était pas allé chez l'agriculteur et on l'appelait à venir vers soi.

De ce fait, ce pays s'était payé ce luxe scandaleux : pendant cent ans, 2 % des fils d'agriculteurs à peine ou moins avaient abordé les études supérieures, et toujours pour quitter l'agriculture.

Extraordinaire pays qui, privé de cadres, s'est payé le luxe de laisser 25 % ou 30 % de sa population en dehors de son système de sélection, de ses élites, comme s'il en avait trop. (*Applaudissements.*)

Nous créons donc un enseignement agricole et je veux apporter à cela deux précisions : d'abord, rien n'est fait dans ce domaine sans coordination étroite, de toute sorte, avec le ministère de l'Éducation nationale ; ensuite, à une date ou à une autre, lorsque le système sera en place, élaboré, lorsque le complexe n'existera plus, lorsque les mécanismes seront tout à fait rodés, il faudra peut-être se poser la question de l'entrée de cet enseignement agricole dans l'Université de France, mais alors et alors seulement, je crois.

Je voudrais dire aussi que la tâche du pédagogue dans le domaine rural est peut-être, à bien des égards, plus complexe, plus difficile que celle du pédagogue en milieu urbain. Il nous faut - et je demande que l'on mesure la difficulté de l'entreprise - imaginer un système pédagogique qui laisse l'enfant totalement libre de son choix, c'est-à-dire qu'il ne soit pas tel que la formation qu'on lui donne le détourne de la terre et qu'il ne soit pas tel non plus que la formation qu'on lui donne l'attache à la terre. L'enseignement, là plus qu'ailleurs, est créateur de liberté et ne se justifie que dans la mesure où il est créateur de liberté.

Il est nécessaire de ne pas se considérer seulement comme celui qui apporte la science, mais comme celui qui fait naître et entretient le goût de la liberté.

Ceci nous conduit d'ailleurs à imaginer une pédagogie qui est différente de la pédagogie de l'Université. La pédagogie de l'Université - je schématise, et les universitaires ici présents (je suis un de leurs frères infidèles) voudront bien me le pardonner - est en quelque sorte une pédagogie à une dimension, inspirée d'une conception généreuse de l'homme ; elle prend l'homme, l'individu, la personne comme la seule dimension de son effort. Nous sommes obligés d'introduire une seconde dimension dans notre pédagogie, qui est le milieu. Car le milieu a, dans notre domaine, une bien plus grande importance, et le changement de milieu, toujours possible, entraîne dans notre domaine des exigences auxquelles il faut faire face.

Voilà l'effort que nous réalisons pour l'homme. Notre objet est de faire que les agriculteurs soient formés à leurs responsabilités, à leur tâche de modestes techniciens, à leur tâche de chef d'entreprise qui doit arbitrer entre des exigences contraires, à leur tâche de militants syndicaux ou de militants de coopératives puisque j'ai dit tout à l'heure que chaque entreprise agricole n'avait pas d'existence économique et que c'est par la coopérative qu'il l'acquerrait ; les former aussi à ce que je n'appellerai pas leur tâche de téléspectateur parce que, en définitive, c'est par « l'étrange lucarne » que l'agriculteur, très isolé, est ouvert sur le monde et il faut lui apprendre à se servir de cette fenêtre avec un sens critique qu'il faut développer parce que la vie quotidienne ne le développe pas peut-être assez.

Nous avons là, dans ce domaine plus que dans d'autres, dans ce monde rural plus que dans le monde urbain, à préparer nos jeunes à cette espèce d'agression permanente du monde extérieur dans la vie quotidienne, agression dont ils peuvent tirer profit si nous savons les former, mais qui peut devenir étrangement grave si nous ne savons pas le faire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, voilà le dossier. Je l'ai plaidé avec chaleur, je sais, et vous savez combien il peut engager celui qui en est responsable.

Parfois, j'en ai tourné les pages beaucoup trop vite. Sachez quelle est ma conviction. Ou bien notre pays et notre génération trouveront à ce problème de l'agriculture une solution positive, et alors notre civilisation renaîtra de sa crise, ou bien notre pays, et notre génération, et le monde ne trouveront pas de solution au problème agricole et nul ne peut prévoir ce qui sortira du désordre qui est né de l'abus de la civilisation industrielle dans un monde biologique qu'elle a trop longtemps nié.